

CENTRES SOCIAUX : PROFIL D'AUJOURD'HUI - PROJET POUR DEMAIN

(De notre envoyée spéciale à Bordeaux)

UN Centre Social est d'abord et avant tout « un équipement dont dispose la population du lieu où il est implanté ». Ils sont plus de mille en France, à la ville comme à la campagne. Ils ont mille façons de répondre aux besoins d'une population déterminée, même si la cible prioritaire reste les milieux les plus démunis. Du financeur à l'usager (on préfère dorénavant le terme plus large d'habitant), du gestionnaire au participant, du professionnel au bénévole, tous s'interrogent : que sont les Centres Sociaux aujourd'hui ? que veulent-ils être demain ?

Pour réfléchir à ces deux questions et sur le thème « Des solidarités pour un développement local », la Fédération des Centres Sociaux de France (F.C.S.F) (1) - avait organisé les 23, 24 et 25 novembre 1984, à Bordeaux, un très important colloque national de mille deux cents personnes - dont 50 % de bénévoles.

Depuis le dernier congrès en 1972, le moment était venu de faire le point sur « la réalité même du monde des Centres Sociaux, leur présence dans la réalité sociale, leurs rapports avec les partenaires ». Tous étaient arrivés inquiets ; sont-ils partis rassurés ? La grogne était parfois dans les rangs, car chacun savait qu'il devait « faire mieux avec moins de moyens ». Pourtant, l'« Etat ne vous laissera pas tomber », leur a promis Georgina Dufoix, ministre optimiste de la Solidarité Nationale. Le président de la Fédération n'en paraissait que plus pessimiste quant aux nouveaux modes de financement, aux nouveaux critères d'agrément, annoncés par le président de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (C.N.A.F.), le plus gros financeur des Centres Sociaux.

Evolution, évaluation

Reconnus officiellement en 1961, les Centres Sociaux ont considérablement évolué en quelques décennies. En 1972, c'était encore l'heure de la croissance, ils étaient quatre cent cinquante sur le terrain. La prestation de service d'animation globale de la C.N.A.F. créée en 1970, les mettait en partie à l'abri des angoisses de recherches de financement. Ils proposaient aux habitants des équipements polyvalents répondant aux nécessités de la vie quotidienne des individus et des familles, explique E. Matray, président de la F.C.S.F., et associaient les habitants de ces quartiers à l'animation et à la gestion. La pauvreté - l'ancienne pauvreté - de certaines familles amenait les Centres à proposer un accueil spécifique pour échapper à l'exclusion et à la marginalisation. L'Etat, de ce fait, accordait, en 1976, une participation complémentaire à celle de la C.N.A.F. En douze ans, ils se sont multipliés pour atteindre aujourd'hui le chiffre de mille deux cents, dont 67 % sont gérés par des associations, 20 % par les C.A.F., 8 % par des municipalités, 3 % par la Mutualité Sociale Agricole et 2 % par des organismes divers. Ils emploient 21 000 salariés dont 4 200 à temps plein.

Depuis trois ans, placés dans un contexte économique différent, les Centres Sociaux, sollicités par les nouveaux programmes proposés par l'Etat et les collectivités locales, ont diversifié leurs activités : Plan 16/18 ans, insertion sociale et professionnelle des jeunes et des femmes sans emploi, campagne anti-été chaud, action pour le développement social des quartiers, formation de trois cents animateurs issus de milieux défavorisés et, tout récents, les TUC (la Fédération a été une des seize associations à signer le 29 novembre en présence du Premier Ministre une convention pour 2 000 emplois d'utilité collective sur les 36 000 signés ce jour-là).

Des moyens en conséquence

Depuis 1981, des moyens supplémentaires ont été offerts : revalorisation du plafond des prestations de services C.N.A.F., financement de quatre cents postes d'Utilité Publique et cent cinquante postes d'animation jeunes. L'action en faveur de la famille menée par les Centres Sociaux s'est vue, ainsi, reconnue par les pouvoirs publics. Mais de nouveaux besoins, apparaissent et demandent d'autres réponses. Faut-il, demande E. Matray, continuer à fonctionner avec ce mode de financement ? D'autant plus que l'évolution actuelle se vit dans le cadre de la décentralisation.

Les partenaires (élus municipaux, départementaux, les conseils d'administration des C.A.F. et de la Mutualité Sociale Agricole) glissent de la notion de reconnaissance globale à celle de financement sur contrat de projet. Il devient donc urgent de définir un projet « Centre Social », non pas sur un programme type, mais en fonction des nécessités du développement local.

Jusqu'ici, les plurifinancements sont de règle pour les activités et les services. L'animation globale est financée à hauteur de 30 % par les C.A.F., complétée par une aide de l'Etat (20 %), sous réserve d'agrément. C'est à ce niveau que des changements vont intervenir pour souscrire au principe de décentralisation, annonce le président de la C.N.A.F.

(1) F.C.S.F. : 11, boulevard de Clichy, 75009 Paris. Tél. 285.07.07. Publie une revue bimestrielle « Ouvertures » - Les actes du congrès seront publiés dans le courant de 1985.

Financer sous conditions

Par la voix de son président, M. Boisard, la Caisse Nationale d'Allocations Familiales se place en première ligne pour définir les missions d'un centre social que le nouveau conseil d'administration de la Caisse a actualisées en fonction de ses propres orientations vers l'action sociale et familiale des centres sociaux : — le centre social est un équipement de quartier à vocation globale qui doit privilégier les activités et services à caractère social sans exclure cependant les activités de loisirs et à caractère culturel — sa vocation est d'être familiale et pluri-générationnelle — il doit être un lieu vivant, un lieu d'animation de la vie sociale où le bénévolat trouve pleinement sa place, où la neutralité, le pluralisme et le libre choix des usagers doivent être la règle — enfin, le centre social est un lieu d'interventions sociales concertées et novatrices. « Le cumul de ces quatre fonctions — coordonnées et animées par un personnel qualifié — fait d'un équipement de quartier un réel centre social. »

Sous ces conditions et à partir de ces missions, chaque centre social désireux de s'associer à l'action de la C.A.F. devra dorénavant élaborer un « contrat de projet » à négocier avec la C.A.F. locale. En effet, nouveauté d'importance : la Caisse Nationale décentralise, à partir du 1^{er} janvier 1985, l'action sociale. C'est dire que la prestation de service et les aides financières seront accordées sur les fonds propres de la Caisse locale, après agrément. C'est d'ailleurs bien ce qui soucie le Vice-président de la Mutualité Sociale Agricole, il craint que les priorités des Caisses ne soient pas forcément celles de la Mutualité dont l'action principale est dirigée plutôt vers les personnes âgées (démographie rurale oblige).

Solidarité-solidarités

En recommandant de « rester ouverts à tous et en même temps particulièrement accueillants aux moins favorisés », la C.N.A.F. met les Centres Sociaux sur les rails des solidarités locales, thème repris par Mme G. Dufoix, ministre de la Solidarité Nationale qui souhaite que les Centres Sociaux inscrivent à leur tableau la capacité à trouver des solidarités nouvelles. Malgré la rigueur budgétaire, l'Etat, affirme-t-elle, maintiendra son engagement en continuité avec l'action de la C.N.A.F.

Engagement confirmé par Mme Girard, directrice de l'Action Sociale du ministère, en évoquant les financements des programmes d'action sociale par l'Etat. Quant à la décentralisation, elle ne devrait pas avoir pour effet le désengagement des collectivités locales puisque le financement de l'action sociale de l'Etat leur est complètement transféré. L'aide sociale facultative n'aurait donc pas à être réduite ou supprimée, dit-elle avec un bel optimisme, d'autant plus que l'Etat continuera à financer à hauteur de 40 % la construction des Centres Sociaux. Par contre, compte tenu de ses propres priorités, l'Etat ne serait plus totalement lié par les agréments des C.A.F. et privilégierait les Centres qui mènent des actions sociales plutôt que culturelles ou de loisirs.

Fascinés mais lucides

Parler de développement local aurait été impossible sans parler relations entre élus, bénévoles associatifs et professionnels. Les dés ne sont ni encore joués, ni déjà pipés, mais chacun observe avec circonspection le partenaire. Les Tables rondes et les carrefours en étaient témoins, là comme dans tout congrès, colloque, ou séminaire du moment. Mais parler de développement local sans parler d'économie aurait été impensable et tous les projets d'avenir des Centres Sociaux tournent autour de cet enjeu économique : « nous sommes comme un lapin fasciné par un boa : envie d'y aller, peur de se faire manger », disent-ils.

Le Centre social n'est plus un catalogue de services et d'activités, mais veut promouvoir les actions concernant le cadre de vie, la santé, le domaine économique et culturel. Former les usagers, inventer des modes de participations pour ceux qui ne sont pas encore rodés « aux règles du jeu et aux rites associatifs » dans le quartier, la commune ou le canton, permettront d'accéder à ces nouvelles pratiques que déjà certains Centres ont mis en route (1).

Ces pratiques peuvent être, soit des réponses directes (service à durée continue), soit des montages de projet avec d'autres partenaires. Ces montages doivent prendre appui sur le tissu social — sur les habitants et non plus les seuls usagers — en évitant la paralysie provoquée par les situations d'urgence et les pressions des financiers, qui invitent à courir après des rattrapages sociaux (cf. action pour les jeunes). On refuse aussi le recours aux pratiques individuelles, génératrices d'un contrôle qu'on rejette. En deux mots, les Centres sociaux ne se veulent ni cataplasmes, ni récupérateurs.

Micheline ARMAGNAC

(1) « Centres Sociaux de la région lyonnaise — Quelques expériences novatrices ». Plaquette à commander à la C.A.F. de Lyon - Service de coordination des Centres sociaux - 137, rue de Créquy - 69000 Lyon - Participation aux frais 10 F.